



Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 033-263302374-20231208-D039_23-DE

S²LO

PROCÈS VERBAL SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le 26 septembre 2023 à 18h45, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, MME LANNELUC, MME BASQUE, MME MEYER, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. HIRTZ qui a donné procuration à M. ROBERT
MME BAHOUÛNE, qui a donné procuration à MME NEOLIER
M. BIDOUZE, qui a donné procuration à MME LANNELUC

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 14 septembre 2023

DATE DE L'AFFICHAGE : 3 octobre 2023

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h45.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°031-23 – OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration,

ADOpte À L'UNANIMITÉ

↳ Le PV de la séance du 6 juillet 2023

↳ Le PV **est arrêté et signé** par le président et le secrétaire de séance.

**Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :**

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 033-263302374-20231208-D039_23-DE

S²LO

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 032-23- OBJET : Tarifs du CCAS

M. le Président rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration doit chaque année, se prononcer sur les tarifs des différents services.

Pour l'année 2024, afin de faire face à l'inflation générale M. le Président propose au Conseil une augmentation des tarifs suivants :

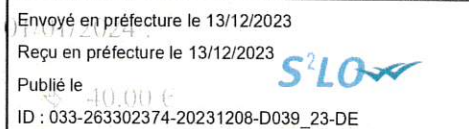
- ✓ Participation pour les accompagnants au repas des aînés € 40.00 €
- ✓ Photo (suite aux animations proposées via le planning) € 2.00 €
- ✓ Manifestations diverses :
 - Café - Thé – Infusion € 1.00 €
 - Bouteille d'eau (25cl) € 1.00 €
 - Soda-jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33cl) € 1.50 €

Et Il propose une reconduction des autres tarifs à savoir :

- Boissons alcoolisées :
 - Au verre € 2.00 € à 5.00 €
 - A la bouteille € 6.00 € à 30.00€
- Gâteaux, friandises, tapas..... € 1.00 € à 10.00 €
- Tombola € 1.00 € à 10.00 €
- Entée spectacle, thé ou goûter dansant..... € 2.00 € à 30.00 €
(Avec ou sans restauration)
- ✓ Bus (pour les courses Mardis et Samedis) € 1.00 € par voyage
Au-delà de 5 voyages par mois € Forfait à 5.00 €
- ✓ Colis « Beauté-hygiène » € 15.00 €
destinés aux résidents de l'EHPAD Saint-Léonard, âgées de 80 ans et +, qui seront refacturés à la Ville ou CCAS du domicile de secours des pensionnaires.
- ✓ Copie en noir et blanc de documents :
Copie A4 0.18 € Copie A3 0.36 €
Le cas échéant, s'ajoutera le cout d'affranchissement au tarif en vigueur. Le paiement préalable pourra être exigé.
- ✓ Pour les animations et sorties, une participation financière pourra être demandée, elle sera alors indiquée sur le planning.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ**

↳ **De fixer** ainsi qu'il suit les tarifs du CCAS à compter du



- ✓ Participation pour les accompagnants au repas des aînés
- ✓ Photo (suite aux animations proposées via le planning) 2.00 €
- ✓ Manifestations diverses :
 - Café - Thé – Infusion 1.00 €
 - Bouteille d'eau (25cl) 1.00 €
 - Soda-jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33cl) 1.50 €
 - Boissons alcoolisées :
 - Au verre 2.00 € à 5.00 €
 - A la bouteille 6.00 € à 30.00 €
 - Gâteaux, friandises, tapas..... 1.00 € à 10.00 €
 - Tombola 1.00 € à 10.00 €
 - Entée spectacle, thé ou gouter dansant..... 2.00 € à 30.00 €
(Avec ou sans restauration)
- ✓ Bus (pour les courses Mardis et Samedis) 1.00 € par voyage
Au-delà de 5 voyages par mois Forfait à 5.00 €
- ✓ Colis « Beauté-hygiène » 15.00 €
destinés aux résidents de l'EHPAD Saint-Léonard, âgées de 80 ans et +, qui seront refacturés à la Ville ou CCAS du domicile de secours des pensionnaires.
- ✓ Copie en noir et blanc de documents :
Copie A4 0.18 € Copie A3 0.36 €
Le cas échéant, s'ajoutera le cout d'affranchissement au tarif en vigueur. Le paiement préalable pourra être exigé.
- ✓ Pour les animations et sorties, une participation financière pourra être demandée, elle sera alors indiquée sur le planning.

↳ **D'autoriser** M. le Président à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

***Le Président demande s'il y a des questions, pas de question,
Puis, il met aux voix :***

***Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0***

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 033-23- OBJET : Renouvellement de la convention avec ACTIOM pour le dispositif « Ma commune, ma santé »

Le Président rappelle que dans le cadre de sa politique sociale, visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le CCAS a mis en place en 2015 le dispositif « Ma commune Ma santé » à destination de tous les habitants de la commune.

L'association assure des permanences, exerce des missions de conseil auprès des bénéficiaires, oriente systématiquement les personnes qui accèdent à la CMU ou à l'ACS vers les contrats dédiés. De plus, elle informera le CCAS de toutes modifications des tarifs ou prestations proposées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 033-263302374-20231208-D039_23-DE

↳ **De renouveler** le partenariat avec l'association ACTIOM pour le dispo pour un an.

↳ **D'autoriser** le Président à signer une nouvelle convention avec ACTIOM, qui ne donnera pas lieu à une participation financière.

*Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 034-23- OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat avec M. Jason BOUTIN, pour l'action « Après l'école, j'apprends la musique »

La Vice-Présidente rappelle que pour l'année scolaire 2020-2021, le CCAS avait conventionné avec M. BOUTIN et fait l'achat d'instruments supplémentaires pour diversifier l'offre d'apprentissage.

Depuis deux ans, la crise sanitaire n'ayant pas permis de réaliser l'action, elle a repris normalement pour la période scolaire 2022-2023.

La Vice-Présidente propose de reconduire l'action pour l'année scolaire 2023-2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration
DECIDE À L'UNANIMITÉ**

↳ **D'accepter** le partenariat pour l'action « Après l'école, j'apprends la musique », pour l'année scolaire 2023-2024.

↳ **D'autoriser** le Président à signer la convention avec M Jason BOUTIN en qualité d'auto- entrepreneur,

↳ Le montant de la prestation, correspondant aux heures toutes charges comprises, s'élève 28 € ne pouvant excéder 170 heures pour l'année, et sous réserve qu'il y ait des enfants inscrits.

↳ **D'autoriser** Mme Murielle GARRIGOU, Vice-Présidente à signer la convention d'occupation des

*La Vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de question,
Puis, elle met aux voix :*

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

locaux, dans la mesure où Monsieur Bernard GUIRAUD, Président signera en tant que Maire.

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 035-23- OBJET : Adoption du planning des animations seniors des mois de novembre et décembre 2023

La Vice-Présidente, rappelle qu'une ligne budgétaire pour l'animation des seniors a été prévue afin de rompre l'isolement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ**

☞ **D'adopter** le planning des animations du mois de *novembre et décembre* dessous.

☞ **D'autoriser** le régisseur à encaisser à l'inscription, les participations qui sont indiquées ci-dessous.
Les participants devront régler directement aux prestataires la partie restant à leur charge.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023



Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le


ID : 033-263302374-20231208-D039_23-DE

S'LO

NOVEMBRE 2023

<p><u>Lundi 6 novembre</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p>Atelier : Jeux du souvenir - Rendez-vous à la Villa Louise Michel</p> <p>Nous vous proposons plusieurs activités sous forme ludique. Au-delà de se retrouver et de partager des moments de complicité et de convivialité, ses séances ont pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stimuler l'activité cérébrale • Travailler la mémoire • Pratiquer des exercices d'attention 
<p><u>Lundi 13 novembre</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p>Atelier Créatif : - Rendez-vous à la Villa Louise Michel</p> <p>Pour embellir votre table de Noël, nous vous proposons de fabriquer un centre de table avec un photophore. Vous pourrez le décorer selon votre créativité.</p> <p>Pour clôturer l'activité un goûter vous sera offert.</p> 
<p><u>Mercredi 15 novembre</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00</p>	<p>Marché de St Vivien - Départ de la Villa Louise Michel.</p> <p>Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.</p>
<p><u>Mercredi 22 novembre</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p>Atelier Créatif Intergénération - Confection d'objets pour le Téléthon - Rendez-vous à l'école Beaugency.</p> <p>Aidez les enfants du Centre de Loisirs, âgés de 8 à 12 ans, à réaliser des objets qui seront vendus au profit du Téléthon.</p>
<p><u>Judi 30 novembre</u> Départ : 10h00 Retour : 17h30</p>	<p>Sortie à Mérignac Soleil - Départ de la Villa Louise Michel.</p> <p>Le CCAS vous propose le transport pour une journée évasion.</p> <p><u>Pensez à apporter votre bouteille d'eau et à mettre des chaussures confortables.</u></p>

DECEMBRE 2023

<p><u>Mercredi 6 décembre</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00</p>	<p>Marché de St Vivien - Départ de la Villa Louise Michel.</p> <p>Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.</p>
<p><u>Judi 7 décembre</u> De 09h30 à 14h30</p>	<p>Atelier Pâtisserie « Téléthon » - Rendez-vous au Sam Omnisport</p> <p>En partenariat avec le collège les Lesques vous pâtisseriez avec quelques élèves qui seront chargés de la vente de vos gâteaux pendant la récréation. Tous les profits seront reversés en faveur du téléthon.</p>
<p><u>Mercredi 13 décembre</u> De 10h00 à 17h00</p>	<p>Arbre de Noël des enfants de la commune - Rendez-vous à la Salle des fêtes de St Trélody.</p> <p>Tous les ans le CCAS propose un spectacle et un goûter aux enfants de la commune. Vous êtes invités à venir partager ce moment.</p> 
<p><u>Vendredi 15 décembre</u> De 9h00 à 13h30</p>	<p>Remise des colis de Noël pour les personnes inscrites et ayant plus de 80 ans. Rendez-vous à la salle des fêtes St Trélody.</p> <p>Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour aller vous chercher.</p>

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 033-263302374-20231208-D039_23-DE

S'LO

*La Vice-présidente demande s'il y a des questions,
Mme NEOLIER demande si une deuxième sortie par mois, pour le
pourrait être mise en place pour répondre à la liste d'attente.
La directrice s'inquiétant de la disponibilité des agents, M le Bredonchel et Mme ROHEL se
proposent de l'assurer. Elle sera donc mise en place en cas de liste d'attente.
Puis, elle met aux voix :*

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

★★★★★★
DATE DE L’AFFICHAGE : /
★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 036-23- OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES
Compte rendu des aides d’urgence

Le Président rend compte au conseil d’administration des actes accomplis par le Président, la vice-présidente et des agents au titre de leur délégation,

↳ Des décisions portant sur les points tels que détaillés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
 Reçu en préfecture le 13/12/2023
 Publié le
 ID : 033-263302374-20231208-D039_23-DE



DATE	N° DE BON	BG/JCD/ MG/CB	NOM PRENOM	AIDE ACCORDEE							REFUS		
				ALIM	GAZ	PETR	ESS	HOTEL	BOIS	KIT HYGIENE	X	Com	
AIDES JUIN 2023													
01/06/2023	/	CB/BG	Mme Cxxx									X	
06/06/2023	/	CB	M. Sxxx	120 €								X	RAV sup
15/06/2023	C2023000090	CB	Mme Cxxx	30 €								X	RAV sup
15/06/2023	C2023000091	CB	M. Lxxx										
16/06/2023	/	CB	M. Kxxx	60 €								X	RAV sup
22/06/2023	C2023000095	CB	Mme Mxxx	60 €									
27/06/2023	C2023000096	CB	Mme Axxx	60 €									
AIDES JUILLET 2023													
03/07/2023	C2023000100	CB	Mme Rxxx	35 €									
07/07/2023	C2023000105	CB	Mme Hxxx				X						
17/07/2023	C2023000109	CB	Mme Axxx	30 €									
19/07/2023	C2023000110	CB	Mme Exxx	20 €									
20/07/2023	/	CB	Mme Txxx									X	Demande annulée
20/07/2023	/	CB	Mme Txxx									X	RAV sup
27/07/2023	/	CB	Mme Exxx									X	Aide déjà obtenue
AIDES AOÛT 2023													
14/08/2023	C2023000119	BG	Mme Gxxx	50 €									
14/08/2023	C2023000120	BG	Mme Gxxx	50 €									
28/08/2023	/	CB	Mme Exxx									X	Aide déjà obtenue
AIDES SEPTEMBRE 2023													
04/09/2023	C2023000125	CB	Mme Dxxx	80 €									
07/09/2023	/	CB	Mme Bxxx										
11/09/2023	C2023000131	CB	M Hxxx	30 €								X	RAV sup

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU,

*Le Président demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
 Le conseil prend acte.*

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 033-263302374-20231208-D039_23-DE



★★★★★★★
DATE DE L’AFFICHAGE : /
 ★★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 037-23– OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES

Compte rendu des dossiers des aides facultatives étudiés par la CASF

Le Président rappelle, ainsi qu’il est stipulé dans la délibération N°7 du 22 Juillet 2020 créant la commission d’aide d’urgence, N°8 portant élection des membres de la commission ainsi que les modalités de son fonctionnement et N°9 adoptant le Règlement des aides facultatives modifié le 31/03/2022, il est rendu compte au conseil d’administration des dossiers étudiés. Il s’agit de :

↳ **Commission du 06/07/2023 :**

Présents : Mme GARRIGOU, Mme BAHOUgne, Mme BOURSEAU, Mme NEOLIER, Mme MEYER, M LE BREDONCHEL, M BIDOUZE, M HIRTZ

Excusées : Mme BASQUE, Mme LANNELUC.

Absentes : Mme SANS, Mme ROHEL.

- Secours aide aux permis de conduire Mme Cxxx

Accord 400 € -7h de bénévolat

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU

*Le Président demande s’il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
 Le conseil prend acte.*

★★★★★★★
DATE DE L’AFFICHAGE : /
 ★★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 038-23– OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES

Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

Le Président rappelle, ainsi qu’il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d’attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil d’administration des actes accomplis. Il s’agit de :

07/07/2023	249-2023	Secours aide aux permis de conduire Mme Cxxx
14/08/2023	250-2023	Secours aide aux loisirs M. Lxxx
09/09/2023	251-2023	Secours aide aux loisirs M. Lxxx
11/09/2023	252-2023	Secours aide aux loisirs Mme Sxxx
11/09/2023	253-2023	Secours aide aux loisirs Mme Pxxx

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU

*Le Président demande s’il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
 Le conseil prend acte.*

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 033-263302374-20231208-D039_23-DE

S²LO


Pas de questions diverses



Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du PV du 6 juillet 2023
- Révision des tarifs du CCAS
- Renouvellement de la convention avec ACTIOM, pour le dispositif « Ma commune, ma santé »
- Renouvellement de la convention de partenariat avec M. Jason BOUTIN pour l'action, « Après l'école, j'apprends la musique ».
- Planning des animations séniors du mois novembre-décembre 2023
- Compte rendu des aides urgentes accordées par le CCAS
- Compte rendu des aides étudiées par la CASF
- Compte rendu des actes NON Communicables accomplis en vertu de la délégation de signature au Président

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président clos la séance à 19H15.

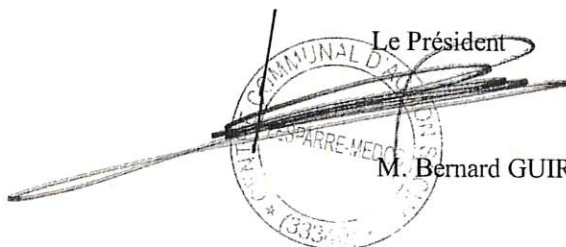
Le procès-verbal du 26 septembre 2023 est arrêté et signé le 7 décembre 2023

Le Secrétaire de Séance



M. Michel LE BREDONCHEL

Le Président



The stamp is circular and contains the text: "COMMUNAL D'ESPARE-MEDOC" at the top, "LE 7 DEC 2023" at the bottom, and "ESPARE-MEDOC" in the center.

M. Bernard GUIRAUD

